

bien différente de leurs désirs et de leur but, correspondaient ensemble. Au Congrès de Vérone, les progrès du mouvement révolutionnaire effrayaient tellement les souverains qu'ils résolurent encore de ne pas appuyer les Grecs, bien que leur cause fût celle de la chrétienté. Ils ne pouvaient d'une main enchaîner des peuples, de l'autre en délivrer. La grande question qu'on agita, ce fut la nécessité d'une intervention en Espagne. L'Autriche et la Prusse se déclarèrent prêtes à approuver et la Russie à appuyer une intervention armée de la France au delà des Pyrénées.

L'Angleterre seule protesta. Redoutant l'influence de la France dans la Péninsule, où elle l'avait si longtemps combattue, ne pouvant, sans se mettre en contradiction avec elle-même, prendre la défense de l'absolutisme, elle formula un principe qu'aux congrès précédents elle avait déjà patronné, celui de la *non-intervention*. Elle rompait ainsi, en reconnaissant tardivement le droit de chaque nation à régler elle-même ses affaires intérieures, le pacte de la Sainte-Alliance.

L'armée française en Espagne; prise du Trocadéro (31 août 1823); capitulation de Cadix (29 septembre).

— Après des débats animés dans les Chambres, le gouvernement de Louis XVIII fit décider l'expédition d'Espagne et intervint en ce pays comme l'Autriche était intervenue en Italie pour défendre le principe monarchique. L'armée franchit la Bidassoa (7 avril) sous le commandement du *duc d'Angoulême* qui avait sous ses ordres les maréchaux *Moncey*, *Oudinot*, *Molitor*. La marche sur Madrid s'accomplit sans difficultés, et le duc d'Angoulême entra, le 24 mai, dans la capitale; il la trouva abandonnée par le gouvernement des Cortès qui s'était transporté à Séville, puis à Cadix, entraînant avec lui Ferdinand VII. Les réactions royalistes éclatèrent partout à l'apparition des troupes françaises. Le duc d'Angoulême s'efforça en vain de prévenir les excès par l'ordonnance d'*Andujar* (8 août), mais les soldats français durent être plus d'une fois spectateurs impuissants des vengeances des partis.

Le duc d'Angoulême confia à des corps détachés la poursuite des sièges entrepris, marcha droit sur Cadix pour